

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La Fondation du mérite scolaire de la Beauce-Etchemin est heureuse de présenter son programme de récompenses pour l'année 2018-2019. Celui-ci s'adresse à tous les élèves de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

Il vise, de façon générale, à récompenser :

- D'une part, la **RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION**, par rapport à l'ensemble des éléments suivants : le comportement, l'effort soutenu en classe, l'implication dans la vie scolaire, le rendement scolaire
- D'autre part, la **CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE**

CATÉGORIES D'ÉLÈVES

Aux fins du programme de récompenses, les élèves de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin sont répartis en trois catégories :

- A. Les élèves des écoles primaires
- B. Les élèves des écoles secondaires en formation générale, secteur des jeunes
- C. Les élèves de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

STATUT

La Fondation fut constituée en corporation le 24 janvier 1985 et, après révision, sa charte et ses règlements furent amendés le 28 avril 2000, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies. Son siège social est situé au 1925, 118^e Rue, Saint-Georges, G5Y 7R7. Les règlements de la Fondation sont disponibles sur le site de la CSBE ou au siège social.

Les buts pour lesquels la corporation a été constituée sont les suivants : recevoir des dons, souscriptions ou rentes, les administrer en vue d'utiliser le fruit de ces capitaux pour récompenser et encourager par tous les moyens jugés appropriés la créativité, l'initiative et l'excellence dans le secteur public de l'éducation primaire et secondaire, la formation professionnelle et l'éducation des adultes sur le territoire de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin.

RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION

A. Élèves des écoles primaires

La Fondation offrira à chacune des écoles primaires deux médailles à deux élèves méritants (soit une pour un garçon et une pour une fille) de chaque groupe de 6^e année, au régulier ou en cheminement particulier.

Également, des certificats-mérite seront offerts à des élèves du préscolaire à la 6^e année, et ce, à raison d'un certificat par tranche de dix élèves, le onzième élève d'une classe donnant droit à un deuxième certificat-mérite. **Pour une classe de vingt-et-un élèves et plus**, le nombre sera de trois certificats-mérite. Ces médailles et certificats-mérite seront officiellement remis aux élèves à la fin de l'année scolaire.

B. Les élèves des écoles secondaires en formation générale, secteur des jeunes

La Fondation offrira un certificat-mérite aux élèves de chacune des catégories suivantes des écoles secondaires en formation générale, secteur des jeunes :

- Enseignement général, 1^{er} cycle du secondaire : un par école, mais pour la polyvalente Benoît-Vachon : deux
- Enseignement général, 2^e cycle du secondaire : un par école, mais pour la polyvalente de Saint-Georges et la polyvalente Benoît-Vachon : deux par école
- Formation préparatoire au travail (FPT) 1-2 : un par école concernée
- Formation préparatoire au travail (FPT) 3 : un par école concernée
- Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) : un par école concernée
- Formation aux métiers semi-spécialisés (FMS) : un par école concernée
- Apprentissage individualisé : un par école, mais pour la polyvalente de Saint-Georges et la polyvalente Benoît-Vachon : deux par école
- Initiation à la vie sociale et professionnelle : un par école concernée
- Projet particulier préparatoire à la formation professionnelle : un par école concernée
- Cheminement particulier continu (CPC) : un par école, mais pour la polyvalente de Saint-Georges : deux

Le choix des élèves sera fait par la direction de l'école, en collaboration avec son personnel, suivant un processus qu'elle déterminera, tout en respectant les critères du programme de récompenses de la Fondation du mérite scolaire.

C. Les élèves de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Des certificats-mérite seront offerts aux élèves les plus méritants de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes qui suivent un cours à plein temps, c'est-à-dire un cours qui correspond à un profil d'une année en formation générale ou à un plan de formation au secteur professionnel.

Formation professionnelle (jeunes et adultes)

- CIMIC : quatre certificats
- Centre de formation professionnelle Pozer : quatre certificats
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Beauceville : un certificat
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Saint-Joseph : un certificat
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Sainte-Marie : deux certificats

Le choix des élèves sera fait par la direction des centres, en collaboration avec les formateurs, suivant un processus qu'elle déterminera, tout en respectant les critères du programme de récompenses de la Fondation du mérite scolaire.

Éducation des adultes – formation générale

- CEA de Saint-Prospère et de Sainte-Justine : deux certificats
- CEA Monseigneur-Beaudoin-Les Sources (incluant La Guadeloupe et Saint-Martin) : cinq certificats
- Centre de formation des Bâtisseurs, secteur de Beauceville, secteur de Sainte-Marie et secteur de Saint-Joseph : trois certificats

Autres voies

Un certificat pour chacun des trois centres regroupés : élèves inscrits en formation à l'intégration sociale et en formation à l'intégration socioprofessionnelle.



CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE

Cette catégorie s'adresse à tous les élèves et a pour but de souligner des initiatives ou des réalisations exceptionnelles d'élèves ou de groupes d'élèves. Celles-ci doivent être en lien direct avec les secteurs d'activités **scolaire, artistique ou culturel**.

Les critères de mise en candidature sont les suivants :

- Être en lien direct avec les activités éducatives offertes à l'école
- Avoir un certain niveau d'engagement (temps investi dans l'activité, utilisation par l'élève des ressources existantes dans l'école, etc.)
- Démontrer un niveau élevé d'autonomie (selon l'âge et la catégorie des élèves)

Un maximum de trois candidatures peut être soumis par école et par centre. Il appartient à l'école de faire une première sélection pour s'assurer de la qualité des projets. Pour donner toute l'importance au projet et pour permettre au comité de sélection de prendre une décision éclairée, chaque projet doit être accompagné de documents, photos, cédéroms, DVD, travaux d'élèves, etc.

Un comité de sélection évaluera les mises en candidature et déterminera les projets gagnants. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas accorder de prix dans une catégorie si le projet ne répond pas aux critères.

Date limite : Le 1^{er} mai 2019



Récompenses

Les projets gagnants en RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION et pour CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE seront reconnus de deux façons :

- Un certificat-mérite sera remis à chaque élève ayant contribué à un projet gagnant :
 - » Élèves des écoles primaires : *un projet retenu*
 - » Élèves des écoles secondaires : *un projet retenu*
 - » Élèves de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes : *un projet retenu*
- Une bourse en argent accompagnera chaque projet gagnant



Les récompenses distribuées aux élèves pour la **RÉUSSITE PERSONNELLE EN ÉDUCATION** et pour la **CRÉATIVITÉ ET INITIATIVE** seront remises officiellement par un membre de la Fondation, son représentant ou par la direction de l'école, lors de la cérémonie annuelle de remise de récompenses à l'école.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

La Fondation du mérite scolaire de la Beauce-Etchemin possède un conseil d'administration composé de quatorze membres, sous la présidence de monsieur Robin Rodrigue. Celui-ci est appuyé par madame Isabelle J. L. Poulin, vice-présidente, madame Chantale Veilleux, trésorière et madame Karina Roy, secrétaire.

Font partie du conseil d'administration :

Vicky Bégin

Représentante du comité de parents (primaire)

Renaud Bernard

Représentant des cadres, des gérants et des directions de service

Nicole Cyr

Représentante du comité de parents (secondaire)

Marc-Ange Doyon

Représentant des commissaires

Julie Jacques

Représentante des élèves de la formation professionnelle

France Lapointe

Représentante des commissaires

Jacques Légaré

Représentant du personnel professionnel

Chantal M. Poulin

Représentante des directions d'école (secondaire)

Isabelle J.L. Poulin

Représentante des directions d'école (primaire)

Robin Rodrigue

Représentant des directions des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes

Karina Roy

Représentante de la commission scolaire

Josée Thériault

Représentante du personnel enseignant (primaire)

Stéphanie Vaillancourt

Représentante du personnel enseignant (secondaire)

Chantale Veilleux

Trésorière



PARTAGER
NOTRE
PASSION
pour l'éducation

Programme
2018-2019